



## CHARTRE D'ACCUEIL ET DE BIENVENUE GAYFRIENDLY

La charte « d'Accueil et de Bienvenue Lesbien et Gay-friendly dans le Gers », implique le prestataire-signataire à respecter les critères suivants:

- **Garantir à mes clients gay-friendly une tolérance** et une ouverture d'esprit totale, évitant tous actes ou attitudes homophobes et discriminatoires.
- **Accueillir tout client gay-friendly de la même manière** et avec la même considération que tout autre visiteur, à savoir une attitude respectueuse et compréhensive loin de tout esprit communautariste.
- **Avoir une attitude courtoise excluant toute marque de jugement visible** afin de garantir le meilleur séjour, la meilleure visite, la meilleure prestation à ladite personne.
- **Rester vigilant envers toutes les autres formes de discriminations** fondées sur la race, l'apparence physique, le handicap, les convictions religieuses et politiques.
- **Favoriser le « bouche à oreille » concernant la promotion** de cette démarche avec possibilité d'afficher clairement ce document et de le mettre à la disposition de la clientèle.
- **Respecter ces différents points et dans le cas contraire, quitter le club de partenaires** de la présente démarche en cas de réclamation et ne plus bénéficier des supports et actions de promotion qui la concerne.

M. Mme : .....

Représentant l'établissement :

.....

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature :



## Contrat de licence Marque

- ▶ Le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers en Gascogne est propriétaire de la marque « Gersfriendly® » enregistrée à l'INPI en date du 13 septembre 2006, sous le numéro 06 3 450 578.
- ▶ Dans le cadre de sa mission de valorisation de la production touristique départementale et plus particulièrement de l'oénotourisme, le CDTL permet au prestataire adhérent au Club «Gersfriendly® » d'utiliser la marque du même nom pour les produits et/ou prestations qu'il propose et au titre desquels il est adhérent au Club.
- ▶ Le prestataire bénéficie :
  - Des supports électroniques** suivants sur la plateforme web du [www.tourisme-gers.com](http://www.tourisme-gers.com) :
    - d'une page descriptive dans le site « Gersfriendly® »
    - de l'activation de ses coordonnées mail et site internet
    - d'un encart promotionnel à activer selon ses besoins
      - sur la news « Le Goût des Jours Heureux » (470.000 contacts électroniques)
      - sur la news « Gers Ambassador » (3.000 contacts) avec la possibilité de faire passer informations, actualités et promotions
  - Des produits dérivés** à l'effigie de la marque (marque page, badge ...)
  - De la possibilité de participer à des actions de promotion ciblées** (salons, accueils de presse, eductours ...) par le biais de mutualisations financières
  - De la possibilité réservée aux Membres du Club** de bénéficier d'un système de gestion des disponibilités et d'une solution de vente en ligne (sous contrat) et ce sans aucun droit d'entrée à acquitter.
- ▶ **Modalités d'exploitation :**
  - le CDTL autorise le prestataire à apposer sur ses produits, éditions, sites, la marque « Gersfriendly® » sous la forme enregistrée à l'INPI
  - toute utilisation en dehors des documents et supports préconisés par le CDTL devra être soumise à autorisation préalable de ce dernier
- ▶ **Prix de la redevance :** la licence de marque est concédée en contre partie du paiement de la cotisation annuelle à compter de l'acceptation de l'adhésion.
- ▶ **Défense de la marque :** le prestataire s'engage à informer le CDTL de toute contrefaçon et/ou utilisation non autorisée de la marque par des tiers.
- ▶ **Durée de l'adhésion :** l'adhésion est reconduite chaque année par tacite reconduction sauf condition de résiliation ci-dessous.
- ▶ **Résiliation :** le contrat pourra être résilié soit par l'adhérent, par écrit et avant la date d'anniversaire de la signature du contrat, soit par le CDTL par écrit dans le cas d'un manquement aux engagements de l'adhérent.

## Engagements de l'adhérent

Je soussigné (nom/prénom/structure) .....

M'engage à :

- ▶ Respecter les conditions d'adhésion au Club « Gersfriendly® » et de licence de la marque
- ▶ Garantir la conformité des prestations décrites lors de l'adhésion et accepter tout contrôle du CDTL en ce sens
  - ▶ Etre à jour de la cotisation de 80 € par an (à compter du 1er janvier 2016)\*
  - ▶ Utiliser la marque « Gersfriendly® » selon les indications fournies par le CDTL
  - ▶ Utiliser la marque dans les conditions requises et dans le cadre des classes INPI retenues
  - ▶ **Faire figurer la marque sur l'ensemble de mes supports de promotion (électroniques, papier, emballages et autres) et participer ainsi à la promotion de la marque**
  - ▶ Autoriser la diffusion de mes coordonnées sur les sites du CDTL ainsi que sur les sites internet partenaires et participer ainsi à la promotion de la marque au sein du Club
  - ▶ **Intégrer sur mon site internet les flux RSS du tourisme gersois et procéder aux renvois de liens préconisés et participer ainsi à la promotion de la marque et de la destination Gers**
  - ▶ gérer la mise à jour de mes informations (périodes d'ouverture, tarifs ...) via l'espace services ([www.gestion.tourisme-gers.com](http://www.gestion.tourisme-gers.com))

*Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions et conditions du CDTL et y souscrire*

Fait à.....le.....

Signature

\* Toute modification du montant de la cotisation fera l'objet d'un avenant à la charte.